



50^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le changement climatique

Intervention du Luxembourg

23 juin 2022

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Ma délégation remercie le Rapporteur spécial pour son rapport préliminaire qui identifie les 6 thématiques prioritaires sur lesquelles il se concentrera et salue son intention de se coordonner avec les autres procédures spéciales.

Les conséquences de la crise climatique nous concernent tous, mais comme le soulignent le Secrétaire général et le Rapporteur spécial dans leurs rapports respectifs, elles affectent de manière disproportionnée les personnes vulnérables, comme les femmes et les filles, les personnes indigènes et les personnes handicapées. Même si nous ne connaissons pas encore toutes les conséquences du changement climatique, nous pouvons anticiper qu'elles auront un impact néfaste sur toutes les catégories de droits humains.

Néanmoins, le Luxembourg est convaincu que respecter, protéger et réaliser tous les droits est indispensable pour combattre et ralentir le changement climatique et encourage tous les Etats à mener une action climatique fondée sur les droits humains. Conformément aux Objectifs de Développement Durable et à Notre Programme Commun, cette approche vise à ne laisser pour compte personne. Comparé à la période précédente, de 2021 à 2025, le Luxembourg continuera à augmenter considérablement son financement climatique international à 200 millions d'euros. Les fonds pour le financement climatique international du Luxembourg sont nouveaux et supplémentaires à notre aide publique au développement, qui est maintenue à 1% de notre revenu national brut.

Monsieur le Rapporteur spécial, ma délégation attend avec impatience les différents rapports que vous avez prévus de rédiger et nous coopérerons pleinement avec votre mandat.

Je vous remercie.